



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

RESOLUTION DE PUNTA CANA

RESOLUTION DE LA COMMISSION DE POLITIQUE GENERALE DE L'ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES CONCERNANT LE ROLE DE LA DOUANE DANS LE CONTEXTE DE LA SECURITE

(Punta Cana, Décembre 2015)

LA COMMISSION DE POLITIQUE GENERALE

PRENANT ACTE :

des récentes attaques terroristes en Tunisie, en Turquie, au Liban, en France, au Mali et dans d'autres pays, ainsi que contre un avion de ligne russe au-dessus de l'Égypte, par des groupes extrémistes violents qui menacent la sécurité et la sûreté des personnes, ainsi que le développement économique, la stabilité politique et la cohésion sociale des pays dans toutes les parties du monde;

de la déclaration du G20 du 16 novembre 2015 sur la lutte contre le terrorisme dans laquelle le G20 condamne, dans les termes les plus vifs, les attentats terroristes odieux qui constituent un affront inacceptable fait à l'humanité tout entière;

de la Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 20 novembre 2015 dans laquelle le Conseil condamne sans équivoque dans les termes les plus forts les épouvantables attentats terroristes qui ont été commis par l'EIL, également connu sous le nom de Daech, à Sousse (Tunisie), à Ankara (Turquie), au-dessus du Sinaï (Égypte), à Beyrouth (Liban) et à Paris (France), et demande aux Etats Membres qui ont la capacité de le faire de prendre toutes les mesures nécessaires, conformément au droit international, de redoubler d'efforts et de coordonner leur action en vue de prévenir et de faire cesser les actes de terrorisme;

RECONNAISSANT que :

les administrations des douanes dans le monde entier constituent la première ligne de défense contre bon nombre d'organisations criminelles et d'organisations extrémistes et terroristes violentes qui exploitent les frontières internationales, ce qui ne fait que mettre en évidence le rôle important de la douane en matière de sécurité aux frontières via la gestion du mouvement des marchandises, des moyens de paiement, des personnes et des moyens de transport par-delà les frontières;

via la gestion du mouvement des marchandises, des personnes et des moyens de transport, la douane a un rôle clé à jouer dans la lutte contre l'apport transfrontalier d'un soutien matériel en matière de terrorisme et de financement du terrorisme;

les administrations des douanes, à travers l'application de mesures de contrôle efficaces et effectives, contribuent à la prospérité économique nationale (via un recouvrement juste et exact des recettes), au développement économique (via la facilitation des échanges), à la santé et sécurité publiques (via l'éradication du commerce illicite) et à la sécurité nationale

(via la prévention et la détection de la contrebande de marchandises faisant l'objet de restrictions et de prohibitions et de marchandises stratégiques);

le Cadre de normes SAFE visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a été adopté en tant qu'instrument mondial en vue d'exercer un effet dissuasif sur le terrorisme international, d'affermir le recouvrement des recettes et de promouvoir la facilitation des échanges dans l'ensemble de la planète;

le partage de renseignements et l'étroite coopération entre les administrations des douanes et avec les autres autorités de lutte contre la fraude en vue d'atteindre des objectifs communs dans le contexte de la sécurité aux frontières constitue un facteur clé pour faire effectivement face à cette menace;

le Programme Sécurité de l'OMD est centré sur le renforcement des capacités des administrations des douanes, afin qu'elles puissent faire face aux menaces sécuritaires aux échelons national et international, en utilisant les normes internationales et les programmes d'assistance technique de l'OMD dans des domaines tels que le contrôle des passagers à travers le recours aux Renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et le Dossier Passagers (PNR), le contrôle des marchandises telles que les substances destinées aux explosifs, les armes de destruction massive et les armes légères et de petit calibre et le contrôle des flux financiers liés au financement de la criminalité et du terrorisme;

COMPTE TENU DE :

la Recommandation du Conseil de coopération douanière relative à l'emploi des renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et des Dossiers Passagers (PNR) afin d'assurer l'efficacité des contrôles douaniers (juin 2015);

la Recommandation du Conseil de coopération douanière concernant le Protocole sur la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies relative à la criminalité transnationale organisée (29 juin 2002);

la Recommandation du Conseil de coopération douanière concernant la nécessité d'élargir et de renforcer le rôle des administrations des douanes en vue de réprimer le blanchiment des fonds et de récupérer le produit des délits (25 juin 2005);

DECIDE que l'OMD :

entérine la coopération étroite aux échelons national, régional et international, entre les administrations des douanes et entre les administrations des douanes et les autres autorités de lutte contre la fraude en matière d'échange d'informations et d'enquêtes, en vue de renforcer la sécurité aux frontières, d'identifier, de désorganiser et de démanteler les organisations criminelles et les individus exerçant un effet déstabilisateur;

invite les administrations des douanes à intégrer la sécurité dans leur mandat et fonctions, le cas échéant, en incluant la sécurité dans leur plans stratégiques et en faisant percoler cet objectif vers les services de première ligne;

préconise une coopération plus soutenue avec les organisations intergouvernementales partenaires, en utilisant toutes les plates-formes bilatérales et multilatérales pertinentes;

souligne l'importance du Dossier Contrôle et Lutte contre la fraude de l'OMD, notamment le Programme Sécurité de l'OMD, en particulier en ce qui concerne le mouvement illicite des armes à feu et des explosifs et le financement du terrorisme;

invite les administrations des douanes à recourir à toute la panoplie des techniques de détection et d'investigation, y compris le profilage de risques, l'analyse des RPCV/PNR, le partage de renseignements, les livraisons surveillées, les techniques de police scientifique, les chiens détecteurs et autres matériels non intrusifs, et à les mettre à niveau de normes élevées, et à utiliser également la loi dans toute sa rigueur pour assurer un niveau adéquat de sanction qui aura un effet dissuasif effectif;

demande aux administrations des douanes de participer activement aux opérations de lutte contre la fraude concernant les sujets de préoccupation émergents en rapport avec la sécurité aux frontières;

encourage les administrations des douanes à obtenir des prérogatives complémentaires dans les cas où elles ne disposent pas de pouvoirs suffisants pour apporter une contribution dans la lutte contre le terrorisme, y compris la prévention du financement du terrorisme via d'autres activités illégales;

encourage les gouvernements à fournir un soutien financier et un soutien en matière de ressources humaines et de service pour faire en sorte que les administrations des douanes puissent apporter une contribution à l'échelon national, mais aussi à l'échelon international, aux fins des activités du Programme Sécurité de l'OMD;

encourage les administrations des douanes à examiner et à faire usage des matériels de formation et de référence disponibles dans le Programme Sécurité de l'OMD;

s'engage à appuyer la douane en vue de renforcer sa capacité en matière de sécurité aux frontières, y compris par une analyse préalable des risques concernant les passagers, ainsi que ceux concernant le fret, et, le cas échéant, en développant de nouveaux outils et directives tels que l'Initiative de Sécurité aux frontières et l'Assistance mutuelle administrative transfrontalière, y compris ceux visant à rendre plus efficace l'identification des marchandises à haut risque;

s'unit à ses Membres pour exprimer sa solidarité, son soutien et sa détermination à fournir toute forme d'assistance disponible.
